

# PROFIL DE COMPÉTENCE

---

## Génétique clinique

Compétences requises pour le technologiste en génétique clinique de  
premier échelon

**FÉVRIER 2013**

En vigueur à partir de l'examen de février 2015

### **Code de conduite professionnelle**

- La vocation des professionnels de laboratoire médical consiste à satisfaire les besoins du public au niveau des soins de santé. Le bien-être du patient et le respect de la dignité de la personne doivent primer en tout temps.
- Les professionnels de laboratoire médical travaillent avec les autres professionnels de la santé à fournir des soins efficaces au patient.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent promouvoir l'image et le statut de leur profession en maintenant des normes de pratique élevées dans leur vie professionnelle et par le biais de l'appui concret à leurs organismes professionnels.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent protéger la confidentialité de toute l'information concernant le patient.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent assumer la responsabilité de leurs actes professionnels.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent exercer leur profession selon leur compétence professionnelle.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent s'engager à maintenir et à améliorer leurs compétences et leurs connaissances et à se tenir à jour face aux progrès scientifiques. Ils maintiendront une honnêteté intellectuelle pour tout ce qui touche la certification professionnelle et l'éducation permanente.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent partager leurs connaissances avec leurs collègues et promouvoir l'apprentissage.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent connaître les lois et règlements régissant la technologie de laboratoire médical et ils doivent les appliquer dans la pratique de leur profession.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent pratiquer des méthodes de travail sûres en tout temps afin d'assurer la sécurité des patients et des collègues de travail et la protection de l'environnement.

• Révisé en novembre 2011

## Sommaire – Plan détaillé d'examen

~ Les examens de technologie en génétique clinique de la SCSLM sont basés sur ce plan ~

| COMPÉTENCES                                                                                                                                                                                                                        | POINTS % |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1. Pratiques de travail sécuritaires                                                                                                                                                                                               | 4-6 %    |
| 2. Collecte de données et obtention et manipulation des échantillons                                                                                                                                                               | 3-5 %    |
| 3. Préparation des échantillons et processus préanalytique                                                                                                                                                                         | 20-30 %  |
| 4. Équipement, instruments et réactifs                                                                                                                                                                                             | 10-15 %  |
| 5. Analyse                                                                                                                                                                                                                         | 35-45 %  |
| 6. Inscription et communication des résultats                                                                                                                                                                                      | 15-20 %  |
| 7. Gestion de la qualité                                                                                                                                                                                                           | 2-4 %    |
| 8. Gestion des ressources                                                                                                                                                                                                          | 1-2 %    |
| 9. Communication et interaction                                                                                                                                                                                                    | 1-2 %    |
| 10. Exercice professionnel                                                                                                                                                                                                         | 2-4 %    |
| <p>© Tous droits réservés SCSLM 2013</p> <p>Aucune section de cette publication ne peut être reproduite, sous quelque forme que ce soit, sans la permission écrite de la Société canadienne de science de laboratoire médical.</p> |          |

## Postulats sur les technologistes en génétique clinique et la pratique de la technologie en génétique clinique

| <b>Le technologiste en génétique clinique</b>                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Après avoir complété un programme approprié de formation et avoir réussi aux examens de certification nationale, le technologiste en génétique clinique a acquis de vastes connaissances scientifiques/génétiques de base ainsi que des compétences pratiques dans ces domaines.      |
| Il applique ses aptitudes de pensée critique pour régler des problèmes de façon constructive                                                                                                                                                                                          |
| Il favorise dans sa pratique les principes d'amélioration continue de la qualité, y compris le perfectionnement professionnel tout en ayant recours à son initiative personnelle pour améliorer les pratiques de laboratoire.                                                         |
| Il exerce sa profession en assurant la sécurité des patients, celle de ses collègues, la sienne et celle de l'environnement.                                                                                                                                                          |
| Il contribue à assurer la santé et le bien-être du public; il participe à l'éducation du patient, respecte sa dignité et protège sa confidentialité.                                                                                                                                  |
| Il fait partie intégrante de l'équipe de soins de santé; il partage les connaissances essentielles au diagnostic et au traitement des maladies; il favorise l'apprentissage et collabore avec les autres professionnels de la santé en vue de fournir des soins efficaces au patient. |
| Il est un professionnel digne de confiance et responsable des actes professionnels qu'il pose; il exerce sa profession en respectant les normes de pratique ainsi que les lois et règlements qui la régissent. Il est soumis au code de conduite professionnelle qui le lie.          |
| Il exploite son habileté en communications interpersonnelles pour maintenir un rapport professionnel avec des clients et d'autres professionnels de la santé.                                                                                                                         |
| Il a recours à toutes les ressources disponibles pour fournir un service fiable, en temps opportun et rentable.                                                                                                                                                                       |

| <b>Le client</b>                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le client est une personne qui a recours aux services d'un technologiste en génétique clinique (par ex., patients ou d'autres professionnels de la santé). |

| <b>L'environnement</b>                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le technologiste en génétique clinique travaille dans un domaine sécuritaire dynamique et en évolution.                                                                                                                |
| Il est en mesure de travailler dans plusieurs types de milieux, y compris mais sans toutefois s'y limiter, les hôpitaux, les laboratoires privés et gouvernementaux, l'industrie et les établissements d'enseignement. |

## Catégories de compétences en génétique clinique

|                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Pratiques de travail sécuritaires</b>                                 | Le technologiste en génétique clinique exerce sa profession conformément aux protocoles établis, aux directives de sécurité et à la législation actuelle (par ex., SIMDUT).                                                                                                                              |
| <b>2. Collecte de données et obtention et manipulation des échantillons</b> | Le technologiste en génétique clinique vérifie si tous les renseignements nécessaires au traitement des échantillons sont disponibles et s'assure que la collecte et la manipulation des échantillons sont conformes aux protocoles institutionnels établis.                                             |
| <b>3. Préparation des échantillons et processus préanalytique</b>           | Le technologiste en génétique clinique utilise son jugement et met en application ses connaissances pour effectuer les techniques appropriées sur les échantillons provenant de sources diverses, conformément aux protocoles institutionnels établis.                                                   |
| <b>4. Équipement, instruments et réactifs</b>                               | Le technologiste en génétique clinique utilise l'équipement et les instruments de laboratoire et prépare les réactifs conformément aux protocoles institutionnels établis.                                                                                                                               |
| <b>5. Analyse</b>                                                           | Le technologiste en génétique clinique met en pratique les connaissances et les compétences scientifiques pour analyser les préparations et fournir des renseignements génétiques précis conformément aux protocoles institutionnels établis.                                                            |
| <b>6. Inscription et communication des résultats</b>                        | Le technologiste en génétique clinique documente et communique les résultats de laboratoire de façon appropriée conformément aux protocoles institutionnels établis.                                                                                                                                     |
| <b>7. Gestion de la qualité</b>                                             | Le technologiste en génétique clinique exerce sa profession en favorisant les principes de gestion de la qualité.                                                                                                                                                                                        |
| <b>8. Gestion des ressources</b>                                            | Le technologiste en génétique clinique répond aux défis en milieu du travail en appliquant ses aptitudes de gestion du changement, des matières, des finances, de l'information ainsi que des relations interpersonnelles.                                                                               |
| <b>9. Communication et interaction</b>                                      | Le technologiste en génétique clinique sait communiquer de façon efficace, travailler en équipe et collaborer au niveau interprofessionnel dans ses interactions avec des clients et d'autres professionnels de la santé.                                                                                |
| <b>10. Exercice professionnel</b>                                           | Le technologiste en génétique clinique satisfait aux prescriptions juridiques et déontologiques de la profession et protège le droit du patient à des normes de soins raisonnables. L'exercice professionnel englobe le cadre des fonctions, la responsabilisation et le perfectionnement professionnel. |

## Catégorie 1

### Pratiques de travail sécuritaires

Le technologiste en génétique clinique exerce sa profession conformément aux protocoles établis, aux directives de sécurité et à la législation actuelle (par ex., SIMDUT).

| Numéro | Compétence                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.01   | Il applique les principes des précautions normales                                                                                                                                                                                                               |
| 1.02   | Il porte un équipement de protection individuelle (par ex., gants, sarraus, masques, écrans faciaux, tabliers)                                                                                                                                                   |
| 1.03   | Il applique les pratiques d'hygiène appropriées de même que les pratiques en matière de lutte contre les infections                                                                                                                                              |
| 1.04   | Il identifie et minimise les dangers possibles provenant des échantillons biologiques, du matériel de laboratoire, du matériel radioactif et de l'équipement                                                                                                     |
| 1.05   | Il utilise correctement les appareils de sécurité du laboratoire (par ex., enceintes de biosécurité, hottes de laboratoire, appareils de prélèvement à la pipette sécuritaires, contenants et porte-plateaux sécuritaires, douches d'urgence, douches oculaires) |
| 1.06   | Il étiquette, date, manipule, conserve et élimine les produits chimiques, les colorants, les réactifs et les solutions conformément au SIMDUT à la législation en cours                                                                                          |
| 1.07   | Il manipule et dispose des objets pointus de façon appropriée                                                                                                                                                                                                    |
| 1.08   | Il entrepose, manipule, transporte et élimine les produits biologiques, radioactifs et tout autre produit dangereux conformément à la législation en cours.                                                                                                      |
| 1.09   | Il choisit et utilise la méthode appropriée pour désinfecter et stériliser les objets qui en ont besoin                                                                                                                                                          |
| 1.10   | Il minimise les dangers possibles associés aux méthodes de désinfections/stérilisation                                                                                                                                                                           |
| 1.11   | Il applique les mesures appropriées dans les cas d'accidents ou d'incidents au laboratoire                                                                                                                                                                       |
| 1.12   | Il applique les méthodes appropriées dans les cas de fuite ou de déversement de matériel biologique, radioactif et tout autre matériel dangereux                                                                                                                 |
| 1.13   | Il réagit de façon appropriée en tous cas d'urgence                                                                                                                                                                                                              |
| 1.14   | Il rapporte les incidents liés à la sécurité et aux blessures personnelles en temps opportun                                                                                                                                                                     |

## Catégorie 2

### Collecte de données et obtention et manipulation des échantillons

Le technologiste en génétique clinique vérifie si tous les renseignements nécessaires au traitement des échantillons sont disponibles et s'assure que la collecte et la manipulation des échantillons sont conformes aux protocoles institutionnels établis.

| Numéro | Compétence                                                                                                                                          |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2.01   | Il fournit au client des informations sur le prélèvement, le transport et la conservation des échantillons                                          |
| 2.02   | Il vérifie si les données pertinentes inscrites sur la demande correspondent à l'échantillon                                                        |
| 2.03   | Il évalue la pertinence de l'échantillon à analyser                                                                                                 |
| 2.04   | Il vérifie si les renseignements cliniques nécessaires sont inscrits sur la demande                                                                 |
| 2.05   | Il vérifie l'applicabilité du test demandé par rapport à l'indication clinique                                                                      |
| 2.06   | Il respecte les priorités établies concernant la préparation d'échantillons                                                                         |
| 2.07   | Il entre et saisit des données dans le système d'information du laboratoire                                                                         |
| 2.08   | Il identifie les différences au niveau de l'acquisition de l'échantillon et/ou de la documentation et il initie les actions correctives nécessaires |
| 2.09   | Il respecte les directives du CCGM concernant la conservation des échantillons                                                                      |

### Catégorie 3

#### Préparation des échantillons et processus préanalytique

Le technologiste en génétique clinique utilise son jugement et met en application ses connaissances pour effectuer les techniques appropriées sur les échantillons provenant de sources diverses, conformément aux protocoles institutionnels établis.

| Numéro  | Compétence                                                                                                                                                              |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3.01    | Il organise la charge de travail de façon à faciliter le changement de priorités                                                                                        |
| 3.02    | Il prépare les échantillons de façon efficace (par ex., saine gestion du temps, de l'équipement et du personnel)                                                        |
| 3.03    | Il prépare les échantillons pour les analyses cytogénétiques                                                                                                            |
| 3.03.01 | Il amorce les mesures correctives au besoin                                                                                                                             |
| 3.04    | Il met en culture les échantillons pour les analyses cytogénétiques                                                                                                     |
| 3.04.01 | Il évalue les cultures et amorce les mesures correctives qui s'imposent                                                                                                 |
| 3.05    | Il recueille les échantillons pour les analyses cytogénétiques                                                                                                          |
| 3.05.01 | Il évalue les échantillons recueillis et amorce les mesures correctives nécessaires                                                                                     |
| 3.06    | Il prépare les lames pour les analyses cytogénétiques                                                                                                                   |
| 3.06.01 | Il évalue la qualité des lames et amorce les mesures correctives qui s'imposent                                                                                         |
| 3.07    | Il colore les lames pour les analyses cytogénétiques, y compris : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Techniques courantes</li><li>▪ Techniques spéciales</li></ul> |
| 3.07.01 | Il évalue la qualité de la coloration et amorce les mesures correctives qui s'imposent                                                                                  |
| 3.08    | Il prépare les échantillons et applique les techniques d'hybridation <i>in situ</i>                                                                                     |
| 3.08.01 | Il évalue la qualité de la préparation et amorce les mesures correctives nécessaires                                                                                    |
| 3.09    | Il prépare des échantillons pour des analyses complémentaires au besoin                                                                                                 |
| 3.10    | Il conserve les cultures de tissus à long terme                                                                                                                         |
| 3.10.01 | Il évalue les cultures et amorce les mesures correctives qui s'imposent                                                                                                 |
| 3.11    | Il applique les principes de cryopréservation et de récupération                                                                                                        |
| 3.12    | Il applique les principes d'extrait d'acides nucléiques pour l'analyse génétique moléculaire                                                                            |
| 3.13    | Il évalue la qualité de la préparation d'acide nucléique pour l'analyse génétique moléculaire et amorce les mesures correctives nécessaires                             |
| 3.14    | Il prépare les échantillons d'acide nucléique pour l'analyse de génétique moléculaire                                                                                   |
| 3.15    | Il conserve des échantillons pour l'analyse génétique ultérieure au besoin (par ex., acides nucléiques, culots cellulaires)                                             |

## Catégorie 4

### Équipement, instruments et réactifs

Le technologiste en génétique clinique utilise l'équipement et les instruments de laboratoire et prépare les réactifs conformément aux protocoles institutionnels établis.

| Numéro  | Compétence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4.01    | Il applique les principes de microscopie, y compris : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ fond clair</li><li>▪ fluorescence</li><li>▪ état inversé</li><li>▪ contraste de phase</li><li>▪ pouvoir séparateur</li></ul>                                                                                                                                                        |
| 4.02    | Il saisit et fait ressortir les images électroniques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 4.02.01 | Il utilise les systèmes de caryotypage assistés par ordinateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 4.03    | Il applique les principes de spectrophotométrie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 4.04    | Il utilise et assure l'entretien de l'équipement de laboratoire standard                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 4.05    | Il identifie le mauvais fonctionnement de l'équipement et amorce les mesures correctives au besoin                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 4.06    | Il prépare les réactifs et les milieux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 4.07    | Il applique les principes suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ électrophorèse en gel</li><li>▪ transfert d'acide nucléique</li><li>▪ technique chimiluminescente et fluorescence pour l'analyse d'acides nucléiques</li><li>▪ thermocyclage pour l'amplification de l'acide nucléique (par ex., RCP)</li><li>▪ MLPA</li><li>▪ essais utilisant des billes</li></ul> |
| 4.07.01 | Il identifie la source d'erreurs et amorce les mesures correctives nécessaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 4.08    | Il applique les principes des systèmes automatisés, y compris : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ analyseurs génétiques (par ex., séquençage et analyse en fragments)</li><li>▪ RCP en temps réel</li><li>▪ Technologie de microréseaux</li><li>▪ Manipulateurs robotiques de liquides</li></ul>                                                                            |
| 4.08.01 | Il identifie la source d'erreurs et amorce les mesures correctives nécessaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 4.09    | Il comprend les principes des systèmes automatisés, y compris : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ SKY/M-FISH</li><li>▪ Robots cueilleurs</li><li>▪ Chercheurs métaphases</li><li>▪ Compteurs de marqueurs FISH</li><li>▪ Séquençage de la prochaine génération</li></ul>                                                                                                    |
| 4.10    | Il utilise les bases de données génétiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

## Catégorie 5

### Analyse

Le technologiste en génétique clinique met en pratique les connaissances et les compétences scientifiques pour analyser les préparations et fournir des renseignements génétiques précis, conformément aux protocoles établis.

| Numéro | Compétence                                                                                                                                              |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5.01   | Il comprend le rapport entre l'information clinique, les analyses de laboratoire, les diagnostics et leurs conséquences sur les soins au patient        |
| 5.02   | Il analyse les préparations de chromosomes en métaphase                                                                                                 |
| 5.03   | Il analyse les caryotypes et les caryotypes partiels                                                                                                    |
| 5.04   | Il analyse les colorations spéciales des chromosomes                                                                                                    |
| 5.05   | Il analyse les préparations d'hybridation <i>in situ</i>                                                                                                |
| 5.06   | Il comprend les principes de liaison d'ADN                                                                                                              |
| 5.07   | Il analyse les mutations géniques à l'aide de méthodes directes                                                                                         |
| 5.08   | Il analyse les mutations géniques à l'aide de méthodes indirectes                                                                                       |
| 5.09   | Il comprend les principes des techniques basées sur l'ARN                                                                                               |
| 5.10   | Il reconnaît les résultats génétiques anormaux ou variants et réagit de façon appropriée                                                                |
| 5.11   | Il reconnaît la nécessité de tests génétiques supplémentaires et réagit de façon appropriée                                                             |
| 5.12   | Il reconnaît la signification des résultats cytogénétiques et/ou moléculaires dans le contexte de la condition du patient et réagit de façon appropriée |
| 5.13   | Il évalue la qualité des résultats d'analyses et amorce les mesures correctives qui s'imposent.                                                         |

## Catégorie 6

### Inscription et communication des résultats

Le technologiste en génétique clinique documente et communique les résultats de laboratoire de façon appropriée conformément aux protocoles institutionnels établis.

| Numéro | Compétence                                                                                                                             |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6.01   | Il documente les méthodes et les observations tout au cours du processus de traitement et d'analyse des échantillons                   |
| 6.02   | Il documente l'information technique pertinente (par ex., résolution de bande, qualité de la préparation, 'master mix')                |
| 6.03   | Il emploie le système ISCN actuel pour décrire les résultats cytogénétiques                                                            |
| 6.04   | Il utilise les nomenclatures internationales généralement reconnues pour décrire les résultats moléculaires génétiques (par ex., HGVS) |
| 6.05   | Il s'assure que les résultats génétiques sont documentés de façon précise                                                              |
| 6.06   | Il fournit l'information de laboratoire et/ou les résultats de façon appropriée et en temps opportun                                   |
| 6.07   | Il respecte les directives du CCGM concernant la conservation des dossiers                                                             |
| 6.08   | Il assure la confidentialité de toute l'information sur les patients                                                                   |

## Catégorie 7

### Gestion de la qualité

Le technologiste en génétique clinique exerce sa profession en favorisant les principes de gestion de la qualité.

| Numéro | Compétence                                                                                                                                                                 |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7.01   | Il fournit des résultats fiables et en temps opportun au client                                                                                                            |
| 7.02   | Il se conforme aux protocoles établis, tels qu'ils sont définis dans les manuels de politiques et procédures                                                               |
| 7.03   | Il exécute et évalue les mesures de contrôle de la qualité (internes et externes)                                                                                          |
| 7.04   | Il vérifie les analyses à l'aide des contrôles choisis au besoin                                                                                                           |
| 7.05   | Il comprend l'objectif des programmes d'assurance de la qualité                                                                                                            |
| 7.06   | Il documente les données conformément aux méthodes d'assurance de la qualité                                                                                               |
| 7.07   | Il identifie et rapporte les lacunes en milieu de travail susceptibles d'affecter la qualité des analyses                                                                  |
| 7.08   | Il respecte les programmes établis d'entretien préventif et maintient à jour les registres relatifs à l'équipement ou à l'instrument                                       |
| 7.09   | Il effectue le contrôle de la qualité des réactifs et des milieux et en prend note                                                                                         |
| 7.10   | Il évalue la qualité des nouveaux réactifs et milieux                                                                                                                      |
| 7.11   | Il s'assure que l'échantillon est correctement identifié en tout temps                                                                                                     |
| 7.12   | Il applique les techniques d'amélioration continue de la qualité et des méthodes de gestion du risque afin de s'assurer de la qualité des services de laboratoire clinique |

## Catégorie 8

### Gestion des ressources

Le technologiste en génétique clinique répond aux défis en milieux du travail en appliquant ses aptitudes de gestion du changement, des matières, des finances, de l'information ainsi que des relations interpersonnelles.

| Numéro  | Compétence                                                                                                                                                                                  |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8.01    | Il fait preuve de ses connaissances sur les stratégies du changement                                                                                                                        |
| 8.01.01 | Il anticipe, participe, répond et travaille de manière efficace dans un environnement en évolution                                                                                          |
| 8.02    | Il fait preuve d'une gestion de temps efficace                                                                                                                                              |
| 8.03    | Il manifeste des aptitudes quant à la gestion de l'information                                                                                                                              |
| 8.03.01 | Il utilise l'information pour prendre des décisions éclairées                                                                                                                               |
| 8.04    | Il fait preuve des connaissances sur le contrôle de l'inventaire <ul style="list-style-type: none"><li>• Il amorce le réapprovisionnement de réactifs et de fournitures au besoin</li></ul> |
| 8.05    | Il contribue à l'utilisation efficace des ressources en soins de santé                                                                                                                      |

## Catégorie 9

### Communication et interaction

Le technologiste en génétique clinique sait communiquer de façon efficace, travailler en équipe et collaborer au niveau interprofessionnel dans ses interactions avec des clients et d'autres professionnels de la santé.

| Numéro  | Compétence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9.01    | Il favorise la communication efficace avec des clients et d'autres professionnels de la santé, y compris : <ul style="list-style-type: none"><li>• écoute active</li><li>• communication verbale</li><li>• communication non verbale</li><li>• communication écrite</li><li>• identification des barrières à la communication efficace</li><li>• utilisation de la technologie appropriée pour faciliter la communication</li></ul> |
| 9.02    | Il fait preuve des aptitudes interpersonnelles en communiquant avec des clients et d'autres professionnels de la santé                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 9.02.01 | Il reconnaît les signes de stress chez une personne et au sein du groupe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 9.02.02 | Il montre de l'empathie en aidant ses collègues à gérer leur stress                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 9.02.03 | Il manifeste ses compétences de résolution de conflits                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 9.03    | Il fait preuve des aptitudes effectives de travail en équipe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 9.04    | Il démontre la collaboration interprofessionnelle dans ses interactions avec d'autres professionnels de la santé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

## Catégorie 10

### Exercice professionnel

Le technologiste en génétique clinique satisfait aux prescriptions juridiques et déontologiques de la profession et protège le droit du patient à des normes de soins raisonnables. L'exercice professionnel englobe le cadre des fonctions, la responsabilisation et le perfectionnement professionnel.

| Numéro | Compétence                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10.01  | Il assume et est responsable de son comportement professionnel <ul style="list-style-type: none"> <li>il est également conscient que les manquements aux normes de pratique peuvent entraîner une enquête et/ou des poursuites judiciaires</li> </ul> |
| 10.02  | Il contribue à rehausser l'image et le statut professionnel des technologistes en génétique clinique, comme membres de l'équipe de soins de santé, en maintenant des normes élevées de pratique                                                       |
| 10.03  | Il précise les rôles et responsabilités du technologiste en génétique clinique auprès d'autres professionnels de la santé au besoin                                                                                                                   |
| 10.04  | Il favorise la sensibilisation et la compréhension de la contribution du technologiste en génétique clinique auprès des consommateurs et du public                                                                                                    |
| 10.05  | Il participe à la formation et au perfectionnement professionnel et partage de nouvelles informations avec d'autres professionnels de la santé                                                                                                        |
| 10.06  | Il assure en priorité le bien-être et la confidentialité du patient, en tout temps, et il respecte la dignité, les valeurs et les croyances de la personne                                                                                            |
| 10.07  | Il se conforme à la législation régissant la technologie de laboratoire médical                                                                                                                                                                       |
| 10.08  | Il reconnaît de quelle façon les questions morales et d'éthique dans le domaine de la santé peuvent affecter le technologiste en génétique clinique                                                                                                   |
| 10.09  | Il demande de l'aide et des conseils lorsqu'on lui demande d'accomplir une tâche au-delà de sa compétence                                                                                                                                             |
| 10.10  | Il reconnaît le droit du technologiste en génétique clinique de refuser de participer à des situations possiblement dangereuses                                                                                                                       |

## Glossaire d'acronymes

| Acronyme    | Définition                                                                |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------|
| CCGM        | Collège canadien des généticiens médicaux                                 |
| ADN         | Acide désoxyribonucléique                                                 |
| HGVS        | Human Genome Variation Society                                            |
| ISCN        | International System for Human Cytogenetic Nomenclature                   |
| MLPA        | Amplification multiplex de sondes dépendant des ligatures                 |
| PCR         | Réaction en chaîne à la polymérase                                        |
| SKY/ M-FISH | Caryotypage spectral/ hybridation fluorescente multicolore <i>in situ</i> |
| ARN         | Acide ribonucléique                                                       |
| SIMDUT      | Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail   |



Société canadienne de science de laboratoire médical  
33 Wellington St N  
Hamilton (Ontario) · L8R 1M7  
Tél. : (905) 528-8642 · Téléc. : (905) 528-4968  
Courriel: [cert@csmls.org](mailto:cert@csmls.org)